

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénevisse, Les Nonières

Châtillon-en-Diois parmi "Les Plus Beaux Villages de France"

La Charte est signée !

Vendredi 1 juillet, une petite foule se rassemble place du Reviron, devant la mairie : c'est le jour de la signature de la Charte des Plus Beaux Villages de France, en présence de M. Alain Di Stefano, Président de l'association "Les Plus Beaux Villages de France".



En prélude à la signature, M. Di Stefano fait une présentation de l'association dans la future salle de la bibliothèque au rez de chaussée de la mairie. Il rappelle la fondation de l'association par Charles Ceyrac, maire de Collonges-la-Rouge en Corrèze. Celui-ci ayant découvert un livre du Reader's Digest intitulé "Les Plus Beaux Villages de France", décide de créer une association de ces villages. L'association voit le jour le 6 mars 1982 à Salers dans le Cantal. L'arrivée de Châtillon-en-Diois dans ce club prestigieux se fait donc pour le 40^e anniversaire de l'association.

168 villages sont aujourd'hui classés, ce qui représente 120 000 habitants. Pour rappel, les villages pour postuler doivent compter moins de 2000 habitants et posséder 2 monuments ou sites classés.



Les communes élues participent au financement de l'association avec une cotisation de 1200 à 4800 €/an.

Il est relayé par Anne Gouvernel chargée de communication (commission notoriété) et Cécile Varillon chargée de développement (commission développement) pour une présentation détaillée des actions de l'association.

Une commission qualité, animée par Pascal Bernard, veille au respect des critères et à l'évaluation des villages. Chaque village doit continuer à travailler pour améliorer sa



présentation.

Le choix parmi les candidats se fait par un vote à la majorité des 2/3. Vu le nombre de candidats l'accès au label, marque déposée, est difficile et des villages peuvent être déclassés.

Châtillon-en-Diois a été retenu en juillet 2021 et aujourd'hui il convient de signer la charte qui nous lie à l'association; nous devons veiller à toujours œuvrer à améliorer notre image.



Visites du village : Bruno Gastoud, président de l'ACSPADE annonce 2 visites du village : 2 groupes ont pu parcourir le village médiéval sous la conduite de Sylvie Veye-Chareton de l'Acspade d'une part et de Maud, guide conférencière de l'office de tourisme, d'autre part.

La signature de la Charte

L'assistance se transporte ensuite sur la place du Reviron, endroit stratégique à Châtillon où M. Corréard a garé sa peugeot 402 !



Le maire Eric Vanoni accueille toutes les personnalités présentes, représentante de Mme le Préfet, élus départementaux et régionaux, présidente de l'Office de tourisme, représentants de la Gendarmerie. Il remercie tous ceux qui ont œuvré depuis plusieurs années à rendre Châtillon plus beau : les maires, en particulier Régine Oddoz qui a lancé la rénovation des viols, les architectes et



entreprises qui ont réalisé la belle restauration et réhabilitation de la mairie (l'hôtel de Perdyer), qui n'avait pas beaucoup été entretenu depuis sa construction à la fin du XVI^e siècle. Le beffroi ou tour de l'horloge, inscrit à l'inventaire du patrimoine, symbole de Châtillon, a aussi retrouvé son lustre. Ses remerciements vont aussi à tous les élus et aux services de l'État qui ont soutenu ce projet et permis sa réalisation. Eric Vanoni souligne aussi le soutien de la population au travers de l'association châtilonnaise du patrimoine, l'ACSPADE, qui a organisé avec la Fondation de France, une campagne de mécénat fructueuse.



Ce témoignage d'intérêt de la population a aussi aidé à faire avancer le projet. Il souligne aussi que les efforts continuent avec le projet qui va se réaliser bientôt de l'embellissement de l'entrée ouest de Châtillon.

Dans son discours, M. Alain Di Stefano, rappelle à l'assistance les conditions de l'octroi du label. Il insiste sur les exigences à remplir pour l'obtenir et le conserver.

C'est le moment de signer : la charte reçoit la signature du maire de Châtillon, Eric Vanoni, et du président de l'association "Les Plus Beaux Villages de France" sous les applaudissements de l'assistance.

Ensuite plusieurs élus présents prennent la parole : M. Matheron président de la communauté de communes du Diois, M. Claude Aurias conseiller régional,



M. Bernard Buis, sénateur et conseiller départemental, qui dit sa joie de l'aboutissement du projet de la mairie et de l'obtention du label "Les Plus Beaux Villages de France",



Mme Marie Pochon, députée de la circonscription,



Mme Marie Argouarc'h représentant Mme le Préfet de la Drôme.



Alors retentit la musique de nos musiciens :

Alain Minard, Jean-Pierre Pellini, Sylvie Danez et Serge Baude, accompagnés au chant par Sylvette Martin.

C'est comme un signal joyeux et une invitation à déguster les amuse-gueules préparés par Véronique du Café de la mairie, et à goûter aux vins de notre terroir. Certains ont raffolé des mini-cailles ou des sardines grillées...

Voilà, demain Châtillon attend de nombreux visiteurs qui viendront découvrir un village authentique et toujours plus beau !



Bibliothèque municipale

Vente de livres des 18 et 19 juin

La vente de livres d'occasion de la bibliothèque de Châtillon a un peu souffert de la grosse chaleur samedi et dimanche. Pourtant, 89 personnes sont venues chiner des livres à la salle Kubnick pour s'approvisionner en lectures pour l'été. Elles ont acheté 624 livres, pour une recette de 563 euros. C'est dire que les livres sont vendus à très petits prix !



De nombreux habitants apportent à la bibliothèque des livres qu'ils ne lisent plus. Cette vente permet de continuer à les faire circuler et d'offrir le plaisir de se plonger dans leur lecture !

L'association "Châtillon Livres et Rencontres", qui gère la bibliothèque, remercie tous ceux qui ont contribué à ce succès : donateurs, acheteurs, et bénévoles qui sont venus renforcer l'équipe

habituelle de la bibliothèque pour le transport des centaines de livres et la municipalité pour le prêt de la salle.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine vente, les 29 et 30 octobre !

Nouveau local et horaires d'été :

Depuis juin 2020, la bibliothèque vous accueille dans le local municipal rue du Reclus. Nous avons partagé cet espace avec d'autres associations (en particulier Châtillon Arts et Vigne et le club de l'Adoux) que nous remercions d'avoir accepté cette contrainte durant 2 ans.

La bibliothèque sera ouverte rue du Reclus jusqu'au dimanche 3 juillet. Elle sera fermée du 4 au 14 juillet, pour vous accueillir le vendredi 15 juillet dans ses nouveaux locaux, au rez-de-chaussée de la Mairie, place du Reviron.

Nous espérons vous voir aussi nombreux dans ce nouvel espace.

En juillet (après le 14) et en août, vous pourrez venir :

mardi de 16h à 18h

vendredi de 10h30 à 12h

dimanche de 10h30 à 12h.

La bibliothèque sera fermée le mercredi.

Vous retrouverez vos créneaux habituels, dès septembre, avec nos 4 ouvertures hebdomadaires.

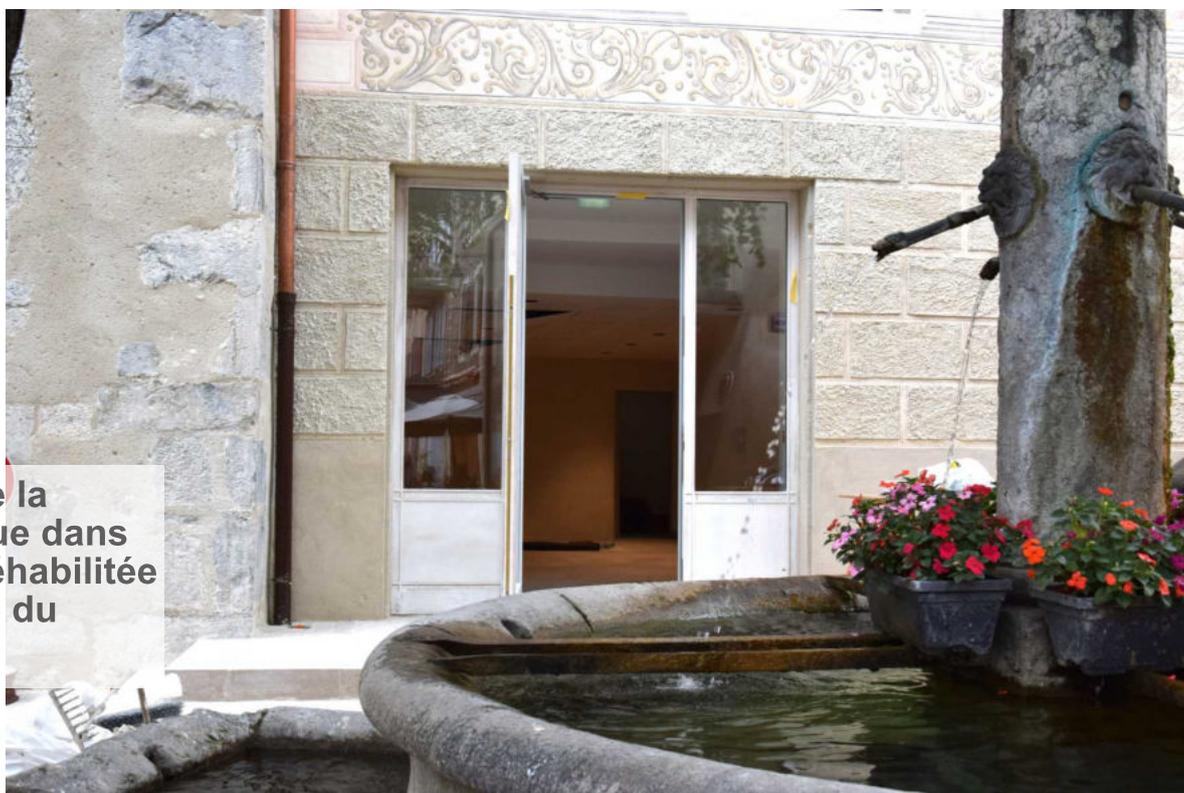
mardi de 16h à 18h

mercredi de 14h à 16h

vendredi de 10h30 à 12h

dimanche de 10h30 à 12h

L'entrée de la bibliothèque dans la mairie réhabilitée de la Place du Reviron



Chemin Patrimonial aux Nonières

La Commune, soutenue par le Parc du Vercors et avec l'accord des propriétaires, souhaite valoriser un sentier patrimonial à partir des Nonières pour rejoindre le vallon de Combeau en passant par le col de Côte Chèvre et retour aux Nonières par le sentier de Pérus et le pont des Grailles (orthographe non garantie).

Sur cet itinéraire qui permet une diversification des randonnées, deux éléments ont retenu notre attention parce qu'ils témoignent de l'activité agricole qui s'est déroulée sur ces lieux, à savoir un alambic, et donc des plantations de lavandes, et les ruines d'une cabane en pierre.

Nous avons ainsi commencé une collecte de témoignages auprès de la population. Une rencontre s'est déroulée le samedi 4 juin, elle a permis à chacun de faire part de ses souvenirs, ils viendront agrémenter cette randonnée.



Défibrillateurs à Châtillon-en-Diois

Depuis plusieurs années le Bourg Centre de Châtillon-en-Diois est équipé d'un défibrillateur installé place Pierre Dévoluy, à l'office du tourisme.

Cet équipement a voyagé l'été pour équiper la piscine et le camping en 2020 et 2021. Cette année il est installé à l'accueil du camping.



Lors de sa séance du 11 janvier 2022 le conseil municipal a pris la décision d'acquérir 3 défibrillateurs.

Deux d'entre eux vont permettre de répondre aux obligations qui nous sont faites, à savoir équiper :

- la salle Henri Kubnick classée en ERP (établissement recevant du public),
- la piscine qui est une piscine de 1^{ère} catégorie et doit avoir un défibrillateur dans son enceinte. Ce défibrillateur pourra, pendant la période de fermeture de la piscine être installé dans le haut du Bourg Centre.

Le troisième défibrillateur a été installé par un électricien le 19 mai dernier à l'angle de la mairie des Nonières (impasse des écoles) : il est en effet nécessaire d'avoir un raccordement électrique afin de pouvoir climatiser l'appareil en l'hiver.

Cette installation fait partie d'un programme pluri-annuel destiné à terme à équiper l'ensemble de la commune.

Annnonce : Foire aux greniers 2022

Cette année, la Foire aux Greniers de l'association Châtillon Arts et Vigne se tiendra le

Dimanche 17 juillet sur le Champ de Foire.

Pour les habitants des viols qui le souhaitent, il est possible d'utiliser le devant de vos maisons (dans ce cas, bien l'indiquer sur le bulletin d'inscription). Des bulletins d'inscription sont disponibles à la maison des associations au 3 rue du Reclus.

Vous pouvez également envoyer un mail à foiregreniers.av@gmail.com ou me laisser un message (ou un SMS) au 06 37 20 60 98.

Christian Cousté
pour l'Association Châtillon Arts et Vigne



C'est joyeusement que nous annonçons, après plusieurs années d'arrêt, le retour de notre

Vide-greniers aux Nonières

Dimanche 31 Juillet 2022 de 10h à 18h
Place de l'église, Les Nonières

Renseignements, inscriptions exclusivement pour les exposants non commerçants :

Geneviève au **06 09 75 11 26.**

Déballage à partir de 8h

(prévoir parasol, chapeaux et éventuellement tabouret)

Visiteurs d'ici et d'ailleurs, de passage ou habitués, venez passer un moment dans une ambiance très conviviale et acheter quelques objets quotidiens ...ou insolites

Le CSCS de TRESCHENU-CREYERS

Débroussaillage le long du Bez

L'égout collecteur de Châtillon longe le Bez depuis le camping jusque vers la Conche. Il fonctionne très mal. Afin de faire un diagnostic et de préparer une phase de réfection, une étude va être menée. Pour permettre cette étude, il était nécessaire de réaliser un débroussaillage.

C'est fait grâce à l'intervention de l'entreprise Vigouroux et de son robot télécommandé. Cela permettra l'intervention prochaine d'un géomètre. Merci aux propriétaires qui ont permis l'accès à certaines parcelles privées pour cette opération.





9^e FORUM DES ASSOCIATIONS DE CHÂTILLON-EN-DIOIS

Commune nouvelle



Vendredi 2 septembre 2022

de 16h30 à 19h

Esplanade de la Gare, à la loco !

*En cas de mauvais temps,
repli Salle Kubnick*



Locomotive Pinguely N°16 en service
à Châtillon de juin 1903 à mai 1931

Une nouvelle boutique à Châtillon



Place Pierre Dévoluy

Fripierie, créations, Tél. 06 78 02 90 05



Obligation de débroussaillage

Le feu de forêt est une préoccupation forte dans la Drôme et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes. L'article L134-6 du Code Forestier impose un débroussaillage de sécurité dont le double objectif est de prévenir tout départ de feu qui pourrait se révéler catastrophique, et d'affaiblir l'intensité d'un feu menaçant les habitations. Toutes les parcelles situées à moins de 200 m d'un bois ou d'une forêt sont concernées.

Ce débroussaillage s'applique à tout type de construction, chantier ou installations (habitation, hangar, garage, atelier...). Il appartient au propriétaire de le mettre en œuvre.

Plusieurs cas sont à distinguer :

- Les parcelles ne sont pas situées en zone constructible (U) du Plan local d'Urbanisme (PLU) de notre commune : le débroussaillage doit être effectué sur une profondeur de 50 mètres mesurée à partir de "l'installation" : maison, hangar, piscine, etc.

Rappel :

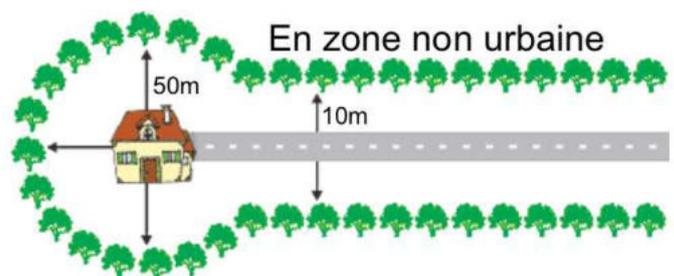
En **juillet et août** tous les feux sont interdits.

Pour les particuliers l'incinération de déchets verts est interdite toute l'année : les déchets verts des parcs et jardins doivent être amenés en déchetterie ou compostés.

- Les parcelles sont situées en zone constructible (U), le propriétaire débroussaillera la totalité de la parcelle qu'elle soit construite ou non.

- Les parcelles sont construites, situées en zone constructible (U), et limitrophes de parcelles non situées en zone constructible (U), le propriétaire débroussaillera la totalité de ses parcelles situées en zone U, et réalise ou s'assure du débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres autour de ses installations.

- En cas de construction sur une parcelle, le propriétaire doit débroussailler aux abords des voies privées donnant accès à cette construction sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.



Feu au pied de Glandasse le 20 juin 2022 !



Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

ISSN : 2744-046X Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD, Monique ORAND